

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le douze du mois de septembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 22	Absents 7	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 25	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN - D. ANDREANI - I. BENIGNI - L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY - E. CECCALDI - JB. CECCALDI - A. FALCUCCI - J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI - JP. PINELLI - R. POIRON - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON.

**Absent(s) :** MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - E. MARCELLI - E. ORSINI - MT. PETRUCCI - E. SUZZONI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** R. SANTELLI à G. BRUN - JM. TEALDI à F. MARCHETTI - I. TOMMASINI à R. POIRON.

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

**Date de convocation :** 05/09/2013

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

COMPLEXE SPORTIF  
CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION D'UN  
DISTRIBUTEUR DE PETITS  
EQUIPEMENTS DE PISCINE

Autorisation de signature

Le Président présente au conseil communautaire un équipement utile aux usagers de la piscine du complexe sportif ; un distributeur automatique de petits équipements de piscine, proposant des maillots de bain, bonnets de bain, lunettes de natation, pince nez, brassards....

Cette machine serait disposée à l'entrée de l'espace piscine.

La rétribution du chiffre d'affaire pour la collectivité s'élève à 5 %

La mise en place d'autres distributeurs de boissons chaudes ou rafraîchissantes peut être envisagée.

Le Président suggère ainsi de l'autoriser à signer la présente convention pour l'installation d'un distributeur de petits équipements de piscine destinés aux usagers des espaces aquatiques ainsi que tout autre distributeur de boissons.

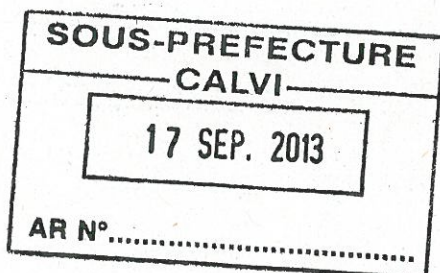
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**HABILITE** le Président à signer les conventions tel qu'énoncées ci-dessus.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le



Fait et délibéré, le 12 septembre 2013  
Pour copie conforme  
Le Président

